

Algues vertes. Les associations des Côtes-d'Armor demandent « aux élus bretons de se mobiliser » 1



Sept associations environnementales interpellent les élus bretons. © archives ouest-france

L'appel des élus des agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe invitant l'État à se mobiliser pour le ramassage des algues vertes fait réagir plusieurs associations environnementales.

Après le message porté par les élus des agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe (Côtes-d'Armor) la semaine dernière, pour rappeler leur action sur le problème des algues vertes et leur appel à la mobilisation de l'État sur le ramassage, c'est au tour de plusieurs associations environnementales de communiquer collectivement (1).

Elles remettent en cause les chiffres avancés par les élus, qui ont indiqué que 1 656 tonnes ont été ramassées, de juin à décembre 2020, sur le littoral de l'agglomération de Saint-Brieuc et 539 tonnes sur le littoral de l'agglomération de Lamballe.

« Cherchez l'erreur ! »

« L'étendue des algues vertes est passée, selon le Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva), de 2 591 à 1 212 hectares. Donc deux fois moins de surface, mais une collecte divisée par plus de quatre, cherchez l'erreur !, taclent les associations, qui ont constaté que des plages avaient été négligées en 2020, voire laissées à l'abandon. [...] En tout état de cause, l'importance du phénomène des marées vertes doit s'apprécier au regard des surfaces impactées et non au regard des quantités ramassées, qui ne représentent qu'une part minime des algues vertes échouées (2 à 3 % selon le Ceva). »

« Nous sommes encore bien loin du taux de 15 mg/l de nitrates »

Les associations pointent que « depuis 2013-2014, dans la baie de Saint-Brieuc, les nitrates aux exutoires des cours stagnants (Gouët et Ic) voire augmentent (Urne et Gouessant), selon le tableau de bord annuel tenu par ses services. Nous sommes encore bien loin du taux de 15 mg/l de nitrates pouvant permettre une simple diminution des marées vertes et très loin du taux de 5 à 10 mg/l qui permettrait l'éradication du phénomène ».

« Un changement radical de politique »

Enfin, le collectif demande « aux élus bretons un changement radical de politique, pour aider les éleveurs et agriculteurs à réduire drastiquement les populations d'animaux présents dans les élevages, tout en les faisant bénéficier d'un revenu convenable ».

(1) Association de recherche et de protection de l'environnement des cantons de Plouagat et de Châtelaudren (Arpe), association Consommation logement et cadre de vie (CLCV), Confédération bretonne pour l'environnement et la nature (CoBen), De la source à la mer, Eau et Rivières de Bretagne, Halte aux marées vertes, Sauvegarde du Trégor.

Algues : « Aux élus bretons de se mobiliser »

L'appel des élus des agglo de Saint-Brieuc et Lamballe, invitant l'État à se mobiliser, fait réagir des associations environnementales.



Sept associations environnementales interpellent les élus bretons.

(Photo : Arènes-Duiz-France)

Après le message porté par les élus des agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe la semaine dernière, pour rappeler leur action sur le problème des algues vertes et leur appel à la mobilisation de l'État sur le ramassage, c'est au tour de plusieurs associations environnementales de communiquer collectivement (1).

Elles remettent en cause les chiffres avancés par les élus, qui ont indiqué que 1 656 tonnes ont été ramassées, de juin à décembre 2020, sur le littoral de l'agglo de Saint-Brieuc et 539 tonnes sur le littoral de l'agglo de Lamballe.

« Cherchez l'erreur ! »

« L'étendue des algues vertes est passée, selon le Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva), de 2 591 à 1 212 hectares. Donc deux fois moins de surface, mais une collecte divisée par plus de quatre, cherchez l'erreur !, taclent les associations, qui ont constaté que des plages avaient été négligées en 2020, voire laissées à l'abandon. [...] En tout état de cause, l'importance du phénomène des marées vertes doit s'apprécier au regard des surfaces impactées et non au regard des quantités ramassées, qui ne représentent qu'une part minime des

algues vertes échouées (2 à 3 % selon le Ceva). »

Les associations pointent que « depuis 2013-2014, dans la baie de Saint-Brieuc, les nitrates aux exutoires des cours stagnent (Gouët et Ic), voire augmentent (Urne et Gouessant), selon le tableau de bord annuel tenu par ses services. Nous sommes encore bien loin du taux de 15 mg/l de nitrates pouvant permettre une simple diminution des marées vertes et très loin du taux de 5 à 10 mg/l qui permettrait l'éradication du phénomène ».

Enfin, le collectif demande « aux élus bretons un changement radical de politique, pour aider les éleveurs et agriculteurs à réduire drastiquement les populations d'animaux présents dans les élevages, tout en les faisant bénéficier d'un revenu convenable ».

(1) Association de recherche et de protection de l'environnement des cantons de Flouargat et de Châteaulaudren (Arpel), association Consommation logement et cadre de vie (CLCV), Confédération bretonne pour l'environnement et la nature (CoBen), De la source à la mer, Eau et Rivières de Bretagne, Halte aux marées vertes, Sauvageards du Trégor.

Les élus bretons doivent se mobiliser sur les algues vertes

Nous avons pris connaissance de la position des élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer, exprimée dans l'article du Ouest-France du 21 janvier dernier, intitulé « L'Etat doit se mobiliser sur les algues vertes ». Elle appelle quelques rectifications de notre part.

Les élus mettent en avant la diminution des algues collectées, avec un tonnage tombé de 10 700 tonnes en 2019 à 2 372 tonnes en 2020. Toutefois, dans le même temps, l'étendue des algues vertes est passée, selon le CEVA, de 2591 à 1212 hectares. Donc 2 fois moins de surface, mais une collecte divisée par plus de 4. Cherchez l'erreur ! Nous, associations actives sur la Baie de St Brieuc, avons constaté que des plages avaient été négligées en 2020, voire laissées à l'abandon. Il serait ainsi intéressant de connaître précisément la nature exacte du contrat de ramassage passé avec le prestataire et les ETA sous-traitantes (ETA Entreprises de Travail Agricoles). En tout état de cause, l'importance du phénomène des marées vertes doit s'apprécier au regard des surfaces impactées et non au regard des quantités ramassées qui ne représentent qu'une part minime des algues vertes échouées (2 à 3 % selon le CEVA).

Le président de la Commission Locale de l'Eau se félicite d'une baisse des nitrates de 26,5% entre 2010 et 2019. Il ne précise pas sur quel territoire mais surtout, il omet de révéler que **depuis 2013-2014, dans la baie de Saint-Brieuc, les nitrates aux exutoires des cours stagnant (Gouët et Ic) voire augmentent (Urne et Gouëssant)**, selon le tableau de bord annuel tenu par ses services. Or, nous sommes encore bien loin du taux de 15 mg/l de nitrates pouvant permettre une simple diminution des marées vertes et très loin du taux de 5 à 10 mg/l qui permettrait l'éradication du phénomène.

La calamiteuse année 2019 démontre de façon éclatante que les satisfecit ressassés chaque année sur les « progrès » accomplis ne sont vraiment pas de mise. Nous demandons aux élus de notre région un changement radical de politique pour aider les éleveurs et agriculteurs à réduire drastiquement les populations d'animaux présents dans les élevages, tout en les faisant bénéficier d'un revenu convenable. Encore une fois, nous demandons au Conseil régional d'arrêter de subventionner les élevages industriels, l'argent du contribuable devant aller à l'accompagnement des reconversions. Il en va de notre santé à tous (eau, air, zoonoses...).

Bien entendu nous nous réjouissons si des outils permettant un ramassage des algues vertes dans des conditions plus respectueuses de la biodiversité sont mis au point mais le curatif ne doit pas primer sur le préventif, pas plus que des méthodes de ramassage plus performantes ne doivent nous faire accepter les marées vertes.

De nouvelles recherches et de nouveaux instruments de ramassage alourdiront encore le coût du volet curatif des plans algues vertes. Faut-il cyniquement s'en réjouir en pensant que cela conduirait enfin l'Etat, lassé de payer la note, à cesser son soutien à l'agro-industrie ! ? Nous attendons impatiemment le rapport de la Cour des comptes qui devrait mettre en lumière l'addition salée pour le contribuable de cette politique infructueuse de lutte contre les marées vertes.